



Agro Révision

Commissariat aux comptes

149, RUE DE BERCY
75012 PARIS
Tél : 01 53 10 27 84

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Fonds National Agricole de Mutualisation
Sanitaire et Environnementale
(F.M.S.E)**

**6, rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris**

F.M.S.E.
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels rubrique « Règles et Méthodes Comptables » ;
- les points exposés en annexe Point 3 « Autres informations », concernant les créances liées à la participation de l'Etat au titre des programmes d'indemnisations et la dépréciation des valeurs mobilières de placement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment le principe de comptabilisation des cotisations ;
- Le caractère approprié des provisions pour risques et charges d'indemnisation inscrites au passif. Ces provisions étant la conséquence des indemnisations prévues et relatives aux programmes engagés à la clôture de cet exercice ;
- Nous avons apprécié les éléments pris en considération dans la politique de valorisation des actifs circulants, notamment les créances liées à la participation de l'Etat et l'avancement des contrôles de ses services.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 27 mai 2026

Pour **SA AGRO REVISION**
Kadidia KOUMA
Commissaire aux comptes

SA AGRO REVISION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale de Paris
149 rue de Bercy - 75012 Paris
Tél : 01 43 40 02 32

Association FMSE

**6 Rue de la Rochefoucauld
75009 PARIS 9EME ARRONDISSEMENT**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

ETC MELUN

16 bis, avenue Armand
de la Rochette
77000 MELUN

Tél. : + 33 (0)1 60 56 09 72
nathalie.doffenies@groupe-etc.fr

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables de
Bourgogne - Franche-Comté

**EXPERTS-COMPTABLES
ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Jean-Luc CHAUSSY
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Emmanuel LEJEUNE
Audrey LECOUE
Christelle NICOLAS
Séverine DE ARO
Marie-Hélène GONCALVES
Clément BAILLY
Enis DZOGOVIC
Sophie DE ALMEIDA
Emmanuel ROTOL
Thibaut COINTE

EXPERTS-COMPTABLES

Magali SIGRIST
Anne-Marie LEBLANC
Audrey BESNARD
Christophe LAJON
Nathalie DOFFENIES
Céline VOLLEREAU
Agnès LECHENET
Pierre BOUDIER
Pierre-Antoine REMOND

*Fait à MELUN,
Le 1^{er} juin 2026,*

S.A.R.L. ETC : EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

YONNE : St-Georges-sur-Baulche (Auxerre), Épineuil (Tonnerre), Sens, Villeneuve-sur-Yonne, St-Florentin, Charny, Joigny, Chablis, Avallon, Toucy. CÔTE-D'OR : Talant (Dijon), Ahuy (Dijon) Beaune, Montbard, Saulieu, Semur-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine. SAÔNE-ET-LOIRE : Chalon-sur-Saône, Pierre-de-Bresse, Chatenoy-le-Royal. SEINE-ET-MARNE : Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Melun. LOIRET : Montargis. NIÈVRE : Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire, Decize, Châtillon-en-Bazois, Clamecy.

BILAN ACTIF CONSOLIDE FMSE AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF CONSOLIDE FMSE		31/12/2025	31/12/2024
Actif Immobilisé			
Immobilisations incorporelles brutes		364 048	353 285
Amortissements et dépréciations		332 602	298 681
Total Immobilisations incorporelles nettes		31 446	54 604
Immobilisations corporelles		37 076	32 280
Amortissements et dépréciations		26 368	23 611
Total immobilisations corporelles nettes		10 708	8 669
Immobilisations financières		445	445
Amortissements et dépréciations			
Total immobilisations financières nettes		445	445
Total I		42 598	63 718
Actif Circulant			
Cotisants et comptes rattachés		-	-
Etat			
Autres créances:			
Autres		-	975
Participation à recevoir état		31 449 806	19 795 655
Autres produits à recevoir			
Débiteurs divers		7 743 643	7 615 170
Provisions pour dépréciation autres créances			
Valeurs mobilières de placement		30 600 475	24 884 275
Disponibilités		66 577 581	77 011 444
Intérêts à recevoir		1 734 129	1 489 831
Charges constatées d'avance		25 756	24 881
Total II		138 131 387	130 822 229
TOTAL GENERAL (I + II)		138 173 989	130 885 947

BILAN PASSIF CONSOLIDE FMSE AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF CONSOLIDE FMSE	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Réserves dédiées aux programmes d'indemnisation	105 336 443	102 131 011
Excédent à reporter sur programme d'indemnisation (+/-)	9 975 274	3 193 410
Sous-Total: situation nette	115 311 718	105 324 422
Subventions d'investissements		
Provisions règlementées		
Total I	115 311 718	105 324 422
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	14 466 239	17 867 938
Autres provisions		
Total II	14 466 239	17 867 938
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs	277 844	297 625
Dettes fiscales et sociales	574 452	615 992
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Charges à payer	7 381 136	6 581 162
Créditeurs divers	162 596	198 808
Produits constatés d'avance		
Total III	8 396 032	7 693 592
TOTAL GENERAL (I + II + III)	138 173 988	130 885 953

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE FMSE AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE FMSE	2025	2024
Produits d'indemnisation :		
Cotisations	17 240 079	17 136 873
Participation de l'état	16 837 757	11 554 055
Reprise Frais administration	-	-
Reprise provision pour risques et charges d'indemnisation	12 195 300	14 187 841
Total produits d'indemnisation (I)	46 273 136	42 878 769
Charges d'indemnisation :		
Indemnités versées aux agriculteurs	27 495 701	22 277 771
Frais d'étude et d'expertise	-	23 700
Frais de collecte	251 487	234 288
Frais de gestion	1 810	1 364
Frais d'instruction	260 230	248 200
Reprise participation état /exercice antérieurs	51 494	2 141 427
Dotation provision pour risques et charges d'indemnisation	8 793 601	15 544 488
Total charges d'indemnisation (II)	36 854 324	40 471 237
A - Résultat d'indemnisation (I-II)	9 418 813	2 407 531
Produits de fonctionnement :		
Prestations	-	-
Transfert de charges	-	-
Produits divers de gestion	650	3 010
Total produits de fonctionnement (III):	650	3 010
Charges de fonctionnement :		
Coût de collecte		
Autres achats et charges externes		
- Sous-traitance	18 960	16 920
- Petits équipement et fournitures administratives	2 100	4 176
- Locations et charges locatives	61 927	61 047
- Locations diverses/salle de réunion	14 648	15 462
- Locations Site Eudonet	84	14
- Maintenance	42 935	35 747
- Assurance	6 746	6 473
- Personnel détaché	36 191	23 942
- Honoraires	51 355	50 608
- Formation	3 899	3 641
- Déplacement et réception	21 130	24 747
- Frais postaux et télécommunication	31 708	35 157
- Publications, communications	3 078	3 420
- Transports	-	-
- Frais bancaires et cotisations	3 643	3 119
Impôts, taxes, et versements assimilés	464 466	476 936
Salaires et charges sociales		
- Salaires bruts	561 406	528 455
- Charges sociales	222 055	210 376
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Dotations aux amortissements	38 946	32 191
- Dotations aux provisions		
Autres charges de gestion	2	5 606
Total des charges de fonctionnement (IV) :	1 585 279	1 538 035
B - Résultat de fonctionnement (III-IV)	(1 584 628)	(1 535 025)
C - Résultat d'activité (A+B)	7 834 184	872 506
Produits financiers (V)	2 141 092	2 320 909
Charges financières (VI)	-	-
D - Résultat financier (V-VI)	2 141 092	2 320 909
Produits exceptionnels (VII)	-	-
Charges exceptionnelles (VIII)	-	-
E - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	-
Excédent consolidé de l'exercice (A+B+D+E)	9 975 274	3 193 413

BILAN PASSIF AGREGE AU 31 DECEMBRE 2025

AU 31/12/2025															2024
PASSIF AGREGE PAR SECTION	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION PORC	SECTION PLANTS POMME DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. de TERRE	SECTION AVICULTURE	SECTION LEGUMES INDUSTRIE	SECTION VITI-CULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL	
FONDS PROPRES															
	80 124 465	5 251 473	2 867 336	2 557 460	4 375 453	2 879 666	-	31 873	312 634	3 120 684	117 057	2 868 376	829 965	102 131 011	
	6 019 249	1 064 098	(614 553)	529 277	128 240	221 331	-	-	(32 731)	2 130 027	542	375 481	154 313	3 193 410	
	86 143 714	6 315 571	2 252 783	3 086 737	4 503 693	3 100 997	-	31 873	279 904	5 250 711	117 599	3 243 857	984 278	105 324 421	
	86 143 714	6 315 571	2 252 783	3 086 737	4 503 693	3 100 997	-	31 873	279 904	5 250 711	117 599	3 243 857	984 278	105 324 421	
Total I															
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES															
	7 296 614	938 400	477 750	63 525	5 223 750	-			25 200	126 000		315 000	-	17 867 938	
	7 296 614	938 400	477 750	63 525	5 223 750	-	-	-	25 200	126 000	-	315 000		17 867 938	
DETTES															
Total III															
	3 561 510	2 739 745	26 222 022	2 180 934	9 046 065	63 637	-	-	390 501	2 792 759	-	1 786 023	1 834	26 863 938	
TOTAL GENERAL (I + II + III)															
	97 001 839	9 993 716	28 952 556	5 331 196	18 773 508	3 164 635	-	31 873	695 604	8 169 470	117 599	5 344 880	986 112	150 056 298	

COMPTE DE RESULTAT AGREGE FMSE AU 31 DECEMBRE 2025(suite)

COMPTE DE RESULTAT AGREGE PAR SECTION	SECTION PLANTS POMME DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. de TERRE	SECTION AVICULTURE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	SECTION VITICULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL	Rappel 2024
Produits agrégés :									
Cotisations		-	51 300	1 333 435	-	425 909	140 020	17 240 079	17 136 873
Dotations financières interprofessionnelles								-	
Participation de l'état								16 837 757	11 554 055
Participation section commune								-	
-dont avance participation Etat			107 763	295 129		284 534		16 042 738	11 374 609
-dont participation section commune			23 211	575 357		83 945		3 852 718	4 126 765
Reprise provisions pour risques et charges d'indemnisation				1 660 650		315 000		12 195 300	14 187 841
Total produits agrégés (I)	-	-	182 274	3 864 572	-	1 109 388	140 020	66 168 591	58 380 141
Charges agrégées									
Indemnités versées aux agriculteurs			165 790	1 734 516		475 351		27 495 701	22 277 771
Frais d'étude et d'expertise								-	23 700
Frais de gestion				783	1 027	-		1 810	1 364
Frais de collecte			-	16 857		5 578	1 834	251 487	234 288
Frais d'instruction				-		5 760		260 230	248 200
Participation section commune								-	
-dont participation Etat								16 042 738	11 374 609
-dont participation section commune								3 852 718	4 126 764
Reprise participation Etat /exercice antérieurs								51 494	2 141 427
Provision pour risques et charges d'indemnisation			25 200	63 000		315 000		8 793 601	15 544 488
Total charges agrégées (II)	-	-	190 990	1 815 156	1 027	801 689	1 834	56 749 778	55 972 611
A - Résultat agrégé (I-II)	-	-	(8 716)	2 049 415	(1 027)	307 699	138 186	9 418 813	2 407 531
Produits de fonctionnement:									
Prestations techniques								-	0
Transfert de charges								-	0
Produits divers de gestion			-					650	3 010
Total produits de fonctionnement (III):	-	-	-		-			650	3 010
Charges de fonctionnement:									
Autres achats et charges externes									
- Sous-traitance			18 960					18 960	16 920
- Petits équipement et fournitures administratives								2 100	4 176
- Locations et charges locatives								61 927	61 047
- Locations diverses/salle de réunion								14 648	15 462
- Locations Site Eudonet								84	14
- Maintenance								42 935	35 747
- Assurance								6 746	6 473
- Personnel détaché			5 500					36 191	23 942
- Honoraires			1 132					51 355	50 608
- Formation								3 899	3 641
- Publications, communications			3 078					3 078	3 420
- Transports								-	0
- Déplacement et réception								21 130	24 747
- Frais postaux et télécommunication								31 708	35 157
- Frais bancaires et cotisations			197	23		9	55	3 643	3 119
								-	0
Impôts, taxes, et versements assimilés				22 183		17 483	4 309	464 466	476 936
								-	0
Salaires et charges sociales								-	0
- Salaires bruts								561 406	528 455
- Charges sociales								222 055	210 376
								-	0
Dotations aux amortissements et aux provisions								-	0
- Dotations aux amortissements								38 946	32 191
- Dotations aux provisions								-	0
Autres charges								2	5 606
Total des charges de fonctionnement (IV):	-	-	28 867	22 206	-	17 492	4 364	1 585 279	1 538 037
B - Résultat de fonctionnement (III-IV)	-	-	(28 867)	(22 206)	-	(17 492)	(4 364)	(1 584 628)	-1 535 026
C - Résultat d'activité (A+B)	-	-	(37 583)	2 027 209	(1 027)	290 207	133 822	7 834 184	872 505
Produits financiers (V)		-	4 852	102 818	1 569	85 273	20 491	2 141 092	2 320 909
Charges financières(VI)								-	0
D - Résultat financier (V-VI)	-	-	4 852	102 818	1 569	85 273	20 491	2 141 092	2 320 909
Produits exceptionnels +Transfert de charges(VII)		-						-	
Charges exceptionnelles (VIII)								-	
E - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	-	-	-	-			-	0
Excédent agrégé de l'exercice (A+B+D+E)	-	-	(32 731)	2 130 027	542	375 481	154 313	9 975 274	3 193 414

Association FMSE

Annexe

Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

FMSE Exercice 2025

Annexe aux comptes annuels

1. Rappel présentation du FMSE :

Le Fonds National Agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'objet du Fonds est de contribuer à l'indemnisation de tout producteur agricole affilié qui a subi des pertes économiques en raison de l'apparition d'un événement sanitaire ou environnemental.

Le FMSE est susceptible d'indemniser les préjudices économiques consécutifs aux événements sanitaires définis à l'articles R.361-51 du code rural et de la pêche maritime.

Il est également susceptible d'indemniser les coûts et pertes économiques consécutifs aux incidents environnementaux précisés par l'arrêté ministériel du 8 août 2012 en application de l'article R.361-52 du même code.

Le FMSE comprend une section commune à l'ensemble des producteurs agricoles et plusieurs sections spécialisées couvrant une ou plusieurs filières de production distinctes.

Les ressources du FMSE sont constituées par les cotisations versées par les producteurs à la section commune ou aux sections spécialisées et des subventions publiques.

La levée de ces cotisations est déléguée pour partie à la Mutualité Sociale Agricole.

La section commune participe à l'indemnisation des producteurs en complément des indemnités versées par les sections spécialisées.

Le FMSE peut procéder sur ses propres ressources, et sur décision de son Conseil d'Administration, au versement d'indemnités compensant tout ou partie des pertes économiques subies par les producteurs lorsque l'indemnisation de ces préjudices ne relève pas des sections spécialisées. Il élabore les programmes d'indemnisation correspondant à ces incidents.

Les sections spécialisées élaborent les programmes d'indemnisation qu'elles entendent mettre en œuvre et les proposent au Conseil d'Administration.

2. Principes, règles et méthodes comptables :

La présentation des comptes est faite en application du plan comptable des associations.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018.06, n° 2023-03.

La comptabilité du FMSE est présentée par trois documents comptables :

1. Le bilan et le compte de résultat consolidé ainsi que l'annexe aux comptes annuels : il s'agit de comptes consolidés ne faisant pas apparaître les flux financiers internes entre les différentes sections.
2. Un bilan et un compte de résultat agrégé pour chaque section spécialisée faisant apparaître les flux financiers internes et externes au FMSE.
3. Un état synthétique détaillant les versements effectués aux producteurs pour chaque programme d'indemnisation ainsi que la participation de l'Etat et des différentes sections, communes et spécialisées.

Les immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût d'acquisition, sont amorties de façon linéaire sur une durée de trois ans. Elles comprennent essentiellement le coût de développement et mise en place du FMSE et de ses sections ainsi que des logiciels.

Les immobilisations corporelles, évaluées à leur d'acquisition, sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire. Elles comprennent du matériel de bureau et informatique ainsi que du mobilier.

3. Autres informations :

3.1 Créances - participation à recevoir de l'Etat :

Le poste « Créances - participation à recevoir de l'Etat » figurant à l'actif pour un montant de 31 450 KE représente la contribution de l'Etat au titre des programmes d'indemnisation instruits à la clôture de l'exercice dont 6 128 KE au titre de l'année 2025 (dont 5 957 KE de Tobamovirus) et 25 322 KE au titre des exercices antérieurs. L'Etat a versé au FMSE au cours de l'année 2025 la somme de 5 132 KE au titre des programmes.

La contribution attendue de l'Etat est comptabilisée en produits dans les comptes du FMSE au fur et à mesure du paiement global des indemnités aux producteurs par le FMSE, assuré sur ses propres ressources et incluant la part contributive de l'Etat, susceptible de représenter jusqu'à 65% du montant des indemnités.

Compte tenu du retard pris par l'Etat dans le paiement de sa contribution, consécutif notamment au retard du contrôle des dossiers d'indemnisation, et du risque d'une éventuelle contestation administrative de certains dossiers d'indemnisation, la créance sur l'Etat comptabilisée par le FMSE pourrait ne pas être recouvrée dans son intégralité. Ce risque se traduirait par un transfert de la contribution attendue de l'Etat, en une charge supplémentaire pour la section commune et (ou) pour les sections spécialisées.

3.2 Divers :

Le poste « Provisions pour charges » recense le coût des programmes d'indemnisation arrêtés par le Conseil d'Administration non encore versés à la clôture de l'exercice.

L'excédent de trésorerie de la section communale est placé principalement en comptes à terme et comptes livrets dédiés aux associations assurant un placement sécurisé.

La totalité des créances et des dettes à une échéance à moins d'un an.

3.3 Valeurs mobilières de placement :

Le poste « Valeurs mobilières de placement » recense un portefeuille d'obligations souscrites lors de l'émission d'emprunts obligataires émis par CREDIT AGRICOLE SA au cours des années 2019 et 2021.

Ces obligations ont été souscrites à leur valeur nominale pour un montant global de 19 510 KE au 31/12/2025. Elles sont à taux fixe et intérêts trimestriels. Ces obligations seront remboursées par l'émetteur au pair en totalité en 2029 et 2031, terme des emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2025, ces obligations avaient une valeur de cotation de 18 250 KE, soit une moins-value latente de 1 260 KE. Cette moins-value latente n'a pas fait l'objet d'enregistrement comptable d'une provision.

En effet, pour rappel, au 31 décembre 2024, ces obligations avaient également dégagé une moins-value latente de 1 440 KE. Cette moins-value n'avait pas donné lieu à l'enregistrement comptable d'une provision pour dépréciation. En effet, l'acquisition de ces obligations s'inscrit dans la politique de gestion de la trésorerie du FMSE, à savoir un placement à long terme sécurisé pour une partie de ses réserves financières, constituées par l'entité pour pallier les préjudices futurs subis par les producteurs consécutifs aux incidents sanitaires et environnementaux. Ces obligations ne seront en aucun cas cédées avant le terme des emprunts obligataires et ne priveront pas l'entité de trésorerie pour lui permettre de répondre à son objet social. En sus de ces obligations, le FMSE dispose en effet de liquidités amplement suffisantes l'autorisant à assurer le paiement des

indemnisations allouées aux producteurs d'ici l'année 2031 eu égard son règlement intérieur.

Pour ces raisons, aucune provision pour dépréciation du portefeuille d'obligations n'avait donc été constatée à la clôture de l'exercice 2024, et il a été tenue la même position à la clôture de l'exercice 2025.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	209 545,00		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	143 740,02		10 763,22
TOTAL	143 740,02		10 763,22
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	3 924,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	28 356,45		7 062,00
TOTAL	32 280,45		7 062,00
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	445,20		
TOTAL	445,20		
TOTAL GENERAL	386 010,67		17 825,22

ETAT DES IMMOBILISATIONS

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			154 503,24	
TOTAL			154 503,24	
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements			3 924,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 266,87	33 151,58	
TOTAL		2 266,87	37 075,58	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			445,20	
TOTAL			445,20	
TOTAL GENERAL		2 266,87	401 569,02	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			209 545,00			209 545,00
Autres immobs incorporelles			89 136,19	33 921,44		123 057,63
TOTAL			298 681,19	33 921,44		332 602,63
Immobilisations corporelles						
Const. inst. gén., agencés			2 309,73	556,40		2 866,13
Matériel de bureau, informatique			21 302,73	4 468,51	2 266,87	23 504,37
TOTAL			23 612,46	5 024,91	2 266,87	26 370,50
TOTAL GENERAL			322 293,65	38 946,35	2 266,87	358 973,13

ETAT DES CRÉANCES

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	445,20		445,20
Actif circulant			
Autres impôts, taxes et versements	71 838 809,36	71 838 809,36	
Débiteurs divers	7 743 643,03	7 743 643,03	
Charges constatées d'avance	25 755,87	25 755,87	
TOTAL	79 608 653,46	79 608 208,26	445,20

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	25 755,87
TOTAL	25 755,87

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	5 319 535,52
Disponibilités	1 734 129,28
TOTAL	7 053 664,80

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	102 131 010,9		13 461 137,98	10 255 706,29	105 336 442,5
Excédent ou déficit de l'exercice	3 193 411,69		9 975 277,65	3 193 411,69	9 975 277,65
TOTAL	105 324 422,		23 436 415,6	13 449 117,9	115 311 720,

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	15 512,85	15 512,85		
Fournisseurs et comptes rattachés	277 844,11	277 844,11		
Personnel et comptes rattachés	60 366,00	60 366,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 022,35	80 022,35		
Autres impôts et taxes assimilées	429 879,00	429 879,00		
Autres dettes	47 932 734,80	47 932 734,80		
TOTAL	48 796 359,11	48 796 359,11		

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 298,67
Dettes fiscales et sociales	92 067,00
Autres dettes	47 770 138,51
TOTAL	47 922 504,18

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 423 363 €. Il est réparti par section comme suit :

- Section Commune : 261 711 €
- Section Fruits : 29 359 €
- Section Porcs : 9 129 €
- Section Légumes : 11 629 €
- Section Pépinières : 15 302 €
- Section Ruminants : 52 258 €
- Section Viticulture : 17 483 €
- Section Volaille : 22 183 €
- Section Oléiculture : 4 309 €

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	17 095,00	18 501,00
TOTAL	17 095,00	18 501,00

LES EFFECTIFS

23405 - Association FMSE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

EFFECTIFS MOYENS

Ingénieurs et cadres

PERSONNEL SALARIÉ

31/12/2025

31/12/2024

11,00

11,00

11,00

11,00

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION COMMUNE	MELOIDOGYNE 2022	PCB 2023	CAMPAGNOLS LUTTE AUV- 2022	CAMPAGNOLS LUTTE N-2022	Total
Produits :					
Participation de la section commune					
-dont avance participation Etat	38 512	-	7 12 938	108 569	860 019
-dont participation section commune	20 737	95	383 890	58 460	463 182
Reste à charge pour la section spécialisée					
Total produits (I)	59 249	95	1 096 828	167 030	1 323 201
Charges :					
Frais d'étude, expertise, collecte et instruction	-				-
Indemnités versées aux agriculteurs	59 249	95	1 096 828	167 030	1 323 202
Total charges (II)	59 249	95	1 096 828	167 030	1 323 202
Produits de fonctionnement:					
Autres produits					
Total produits de fonctionnement (III):					
Charges de fonctionnement:					
Autres charges					
Total des charges de fonctionnement (IV):					

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION FRUITS AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATION SECTION FRUITS	SHARKA 2023	ECA 2023	SHARKA 2022	FEU BACTERIEN 2022	TOTAL
Produits :					
Participation de la section commune					
-dont avance participation Etat	670 521	163 027	162	(61 278)	772 431
-dont participation section commune	144 420	35 113	26	(13 198)	166 361
Reste à charge pour la section spécialisée	216 630	52 670	61	(19 798)	249 563
Total produits (I)	1 031 570	250 810	249	(94 275)	1 188 355
Charges :					
Frais d'étude et d'expertise					-
Indemnités versées aux agriculteurs	1 031 570	250 810	249	(94 275)	1 188 355
Total charges (II)	1 031 570	250 810	249	(94 275)	1 188 355
Produits de fonctionnement :					
Autres produits					
Total produits de fonctionnement (III) :	-				
Charges de fonctionnement :					
Autres charges					-
Total des charges de fonctionnement (IV) :	-				-

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION LEGUMES AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION LEGUMES	HETERODERA CAROTAE 2022	HETERODERA CAROTAE 2023	MELOIDOGYNE 2023	TOBAMOVIRUS 2023	TOBAMOVIRUS 2024	Total
Produits :						
Participation de la section commune						
-dont avance participation Etat	1 294 742	1 154 832	34 010	(429)	5 957 701	8 440 857
-dont participation section commune	278 868	248 733	7 325	(206 491)	1 283 197	1 611 632
Reste à charge pour la section spécialisée	418 301	373 100	10 988	206 260	1 924 796	2 933 444
Total produits (I)	1 991 911	1 776 665	52 323	(660)	9 165 694	12 985 934
Charges :						
Frais d'étude et d'expertise	-					-
Indemnités versées aux agriculteurs	1 991 911	1 776 665	52 323	(660)	9 165 694	12 985 934
Total charges (II)	1 991 911	1 776 665	52 323	(660)	9 165 694	12 985 934
Produits de fonctionnement:						
Autres produits						
Total produits de fonctionnement (III):	-	-				
Charges de fonctionnement:						
Autres charges						-
Total des charges de fonctionnement (IV):	-	-				-

ANNEXE 4

PROGRAMMES D'INDEMNISATION SECTION PEPINIERS AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATION SECTION PEPINIERS	FEU BACTERIEN 2023	CHARENCON ROUGE 2023	MOSAIQUE DU FIGUIER 2022	FLAVESCENCE DOREE 2022	Total
Produits :					
Participation de la section commune					
-dont avance participation Etat	(280)	-	254 198	-	253 918
-dont participation section commune	(60)	1 347	54 750	5 008	61 045
Reste à charge pour la section spécialisée	(90)	2 020	82 125	7 512	91 567
Total produits (I)	(431)	3 367	391 073	12 520	406 530
Charges :					
Frais d'étude, d'expertise, de gestion et d'instruction					-
Indemnités versées aux agriculteurs	(431)	3 367	391 073	12 520	406 530
Total charges (II)	(431)	3 367	391 073	12 520	406 530
Produits de fonctionnement :					
Autres produits					
Total produits de fonctionnement (III):					-
Charges de fonctionnement :					
Autres charges					-
Total des charges de fonctionnement (IV):					-

[illegible]

ANNEXE 6

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION PORC AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION PORC	BRUCCELLOSE 2023	Total
Produits : Cotisations directes		
Participation de la section commune		-
-dont avance participation Etat	12 486	12 486
-dont participation section commune	5 208	5 208
		-
Reste à charge pour la section spécialisée	7 812	7 812
	25 507	25 507
Total produits (I)		
Charges :		
Frais d'étude et d'expertise		
	25 507	25 507
Indemnités versées aux agriculteurs		
	25 507	25 507
Total charges (II)		
Produits de fonctionnement:		
Autres produits (pp compta)		
Total produits de fonctionnement (III):		
Charges de fonctionnement:		
Autres charges		
Total des charges de fonctionnement (IV):		

ANNEXE 7

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION POMMES DE TERRE AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION POMMES DE TERRE	MELOIDOGYNE 2024	Total
Produits : Cotisations directes		
Participation de la section commune		-
-dont avance participation Etat	107 763	107 763
-dont participation section commune	23 211	23 211
		-
Reste à charge pour la section spécialisée	34 816	34 816
	165 790	165 790
Total produits (I)		
Charges :		
Frais d'étude et d'expertise		
	165 790	165 790
Indemnités versées aux agriculteurs		
	165 790	165 790
Total charges (II)		
Produits de fonctionnement:		
Autres produits (pp compta)		
Total produits de fonctionnement (III):		
Charges de fonctionnement:		
Autres charges		
Total des charges de fonctionnement (IV):		

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION AVICULTURE AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION VOLAILLES	VHD LAPINS 2022	VHD LAPINS 2023	BOTULISME 2023	IAHP 2022	IAHP 2023	Total
Produits : Cotisations directes						
Participation de la section commune						
-dont avance participation Etat	7 385	287 744	0	0	0	295 129
-dont participation section commune	1 193	61 976	21 759	1 165	489 265	575 357
Reste à charge pour la section spécialisée	2 784	92 963	32 638	1 748	733 897	864 030
Total produits (I)	11 362	442 683	54 397	2 913	1 223 161	1 734 516
Charges :						
Frais d'étude et d'expertise						
Indemnités versées aux agriculteurs	11 362	442 683	54 397	2 913	1 223 161	1 734 516
Total charges (II)	11 362	442 683	54 397	2 913	1 223 161	1 734 516
Produits de fonctionnement:						
Autres produits (pp compta)						
Total produits de fonctionnement (III):						
Charges de fonctionnement:						
Autres charges						
Total des charges de fonctionnement (IV):						

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION VITICULTURE AU 31 DECEMBRE 2025

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION VITICULTURE	FLAVESCENCE DOREE 2020	FLAVESCENCE DOREE 2021	FLAVESCENCE DOREE 2019	FLAVESCENCE DOREE 2022-A	FLAVESCENCE DOREE 2022-N	FLAVESCENCE DOREE 2023-N	Total
Produits :							
Participation de la section commune							
-dont avance participation Etat	(7 126)	(4 127)	-	847	(203 850)	498 790	284 534
-dont participation section commune	2 138	23 970	(5 825)	137	(43 906)	107 432	83 945
Reste à charge pour la section spécialisée	4 988	55 929	(49 652)	319	(65 859)	161 147	106 873
Total produits (I)	-	75 772	(55 477)	1 303	(313 615)	767 369	475 351
Charges :							
Frais d'étude et d'expertise	-	-					-
Indemnités versées aux agriculteurs	-	75 772	(55 477)	1 303	(313 615)	767 369	475 351
Total charges (II)	-	75 772	(55 477)	1 303	(313 615)	767 369	475 351
Produits de fonctionnement:							
Autres produits							
Total produits de fonctionnement (III):	-	-					
Charges de fonctionnement:							
Autres charges							
Total des charges de fonctionnement (IV):	-	-					-

DETAIL DES COTISATIONS ET DOTATIONS DE L'EXERCICE 2025

COTISATIONS	SECTION COMMUNE	SECTION FRUIT	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION PORC	SECTION AVICULTURE	SECTION PLANTS P. DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. DE TERRE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	SECTION VITICULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL
Cotisations brutes	8 985 133	1 797 693	1 495 559	375 374	1 890 253	220 357	1 287 079				0	425 869	140 020	16 617 347
Cotisations versées directement au FMSE	1 160	0	0	0			26 172							27 332
Cotisations "en retard"	7 392	720	-199	300	12 379		20 185					40	0	40 817
Cotisations membres										51 300				51 300
Cotisations OP			503 283											503 283
TOTAL COTISATIONS BRUTES	8 993 684	1 798 413	1 998 652	375 674	1 902 632	220 357	1 333 435	0	0	51 300	0	425 909	140 020	17 240 079
Frais de collecte (CCMSA et Frais FCO)	-117 682	-23 545	-19 588	-4 916	-61 487		-16 857			0		-5 578	-1 834	-251 487
Frais de collecte ATM														
TOTAL COTISATIONS NETTES	8 876 003	1 774 868	1 979 064	370 758	1 841 145	220 357	1 316 578	0	0	51 300	0	420 332	138 186	16 988 591

-190 000

ANNEXE 11**ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/25**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Prix Acquisition	Amortissements antérieurs	Dotation de l'exercice	Cumul amortissements	Valeur nette
Frais de développement	209 545	209 545	0	209 545	0
Logiciels	154 503	89 136	33 921	123 057	31 446
Total	364 048	298 681	33 921	332 602	31 446

IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Prix Acquisition	Amortissements antérieurs	Dotation de l'exercice	Cumul amortissements	Valeur nette
Agencements	3 924	2 308	556	2 864	1 060
Matériel informatique	31 515	17 398	4 469	21 867	9 648
Mobilier de bureau	1 637	1 637	0	1 637	0
Total	37 076	21 343	5 025	26 368	10 708

Total général	401 124	320 024	38 946	358 970	42 154
---------------	---------	---------	--------	---------	--------

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/25

1-Participations de l'Etat à recevoir		SECTION COMMUNE	Décaissement en totalité	Restant à décaisser au 31/12/25	TOTAL
PARTICIPATION ETAT PROGRAMMES D'INDEMNISATION					
MELOIDOGYNE		114 854	114 854		114 854
SHARKA FRUITS et ECA		1 975 689	1 973 559	2 130	1 975 689
CYNIIPS					-
FEUB FRUITS		25 851	25 851		25 851
TUBERCULOSE BOVINE		34 815	34 815		34 815
FEU BACTERIEN PEPINIERE		789 492	6 275	783 217	789 492
CAMPAGNOLS-LUTTE		821 507	717 309	104 199	821 507
VHD		605 946	538 544	67 402	605 946
FLAVESCENCE		1 803 150	1 749 059	54 091	1 803 150
MELOIDOGYNE Legume		34 010	34 010		34 010
MELOIDOGYNE DESTRUCTION PDT		107 763	66 096	41 667	107 763
MOSAIQUE		254 198	177 327	76 871	254 198
HETERODERA CAROTAE		4 748 405	3 658 573	1 089 832	4 748 405
FCO		2 641 624	2 641 624		2 641 624
MHE		3 144 180	2 391 480	752 700	3 144 180
BRUCCELLOSE RUMINANTS		59 322	59 322		59 322
IAHP		124 337	124 337		124 337
FIEVRE CHARBONNEUSE		69 022	69 022		69 022
BRUCCELLOSE PORCINE		12 486	12 486		12 486
TOBAMOVIRUS		14 083 154	12 018 953	2 064 201	14 083 154
TOTAL PARTICIPATION ETAT A RECEVOIR		31 449 806	26 413 495	5 036 310	31 449 806

2-Cotisations à recevoir		SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION AVICULTURE	SECTION VITICULTURE	TOTAL
Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole		31 229 917	848 380	564 306	146 887	1 880 000	389 658	139 501	33 318 650
Contributions Volontaires				503 283					1 880 000
Cotisations OP									503 283
TOTAL COTISATIONS A RECEVOIR		31 229 917	848 380	1 067 589	146 887	1 880 000	389 658	139 501	35 701 933

DETAIL DE LA TRESORERIE AU 31/12/25

	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION PORC	SECTION BETTERAVE	SECTION RUMINANTS	SECTION PDT	SECTION AVICULTURE	SECTION VITICULTURE	SECTION OLEICULTURE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	TOTAL
Société générale	72 029												72 029
Crédit Agricole	406 290				144			512 804					919 238
Crédit Mutuel	39 756 549	5 567 091	1 071 324	2 960 083	-4 034		7 069 248		4 887 496	3 222 699	905 847		65 436 303
Autres banques						31 902						118 110	150 011
Intérêts à recevoir bons de caisse	1 218 894	102 432	26 273	58 317			187 813	4 852	55 540	66 442	13 565		1 734 129
Obligations Crédit Agricole	19 510 000												19 510 000
Bon de caisse Crédit Mutuel	8 000 000												8 000 000
Autres produits de placement					3 090 475								3 090 475
Dépréciation VMIP													0
TOTAL TRESORERIE	68 963 762	5 669 522	1 097 597	3 018 401	3 086 585	31 902	7 257 061	517 656	4 943 037	3 289 141	919 412	118 110	98 912 186

ETATS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'INDEMNISATION AU 31/12/25

	SECTION COMMUNE	SECTION FRUIT	SECTION PORCS	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION POMME DE TERRE	SECTION AVICULTURE	SECTION VITICULTURE	SECTION LEGUMES	TOTAL
HCAR-4-2021+2022-FEADER-contentieux	437 864									437 864
	CAMPAGNOL-lutte 2023	21 000								21 000
	MELOIDOGYNE 2023	700 000								700 000
	MELOIDOGYNE 2024	28 000								28 000
	CAMPAGNOL-lutte 2025	630 000								630 000
	MELOIDOGYNE 2022-	700 000							-	700 000
	RALSTONIA 2024	1 400							2 100	3 500
	MELOIDOGYNE 2024	9 100							13 850	22 750
	HCAR 2024	308 000							462 000	770 000
	FEU BACTERIEN 2023	60 000	90 000							150 000
	FEU BACTERIEN 2025	5 600	8 400							14 000
	SHARKA 2024	231 000	348 500							577 500
	SHARKA 2025	231 000	348 500							577 500
	ECA 2024	42 000	63 000							105 000
	ECA 2025	56 000	84 000							140 000
	MOSAIQUE DU FIGUIER 2023	28 000	-	42 000						70 000
	FEUP 2024	7 000	-	10 500						17 500
	SHARKAP 2024	7 350		11 025						18 375
	VHD LAPINS 2024	42 000					63 000			105 000
	VHD LAPINS 2025	42 000					63 000			105 000
	BOTULISME 2026	200 000			300 000					500 000
	LEUCOSE 2025	1 600			2 400					4 000
	BRUCELLOSE RUMA 2025	2 800			4 200					7 000
	TUBERCULOSE BOVINE 2025	112 000			168 000					280 000
	TUBERCULOSE BOVINE 2024	112 000			168 000					280 000
	TUBERCULOSE BOVINE 2023	112 000			168 000					280 000
	BRUCELLOSE RUMA 2024	2 100			3 150					5 250
	FCO 2024	2 030 000			3 045 000					5 075 000
	FCO 2025	140 000			210 000					350 000
	MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE 2024	770 000			1 155 000					1 925 000
	MELOP 2025	16 800				25 200				42 000
	FLAVESCENCE DOREE2024	210 000						315 000		525 000
TOTAL	7 296 614	938 400	-	63 525	5 223 750	25 200	126 000	315 000	477 750	14 466 239

ANNEXE 15

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/25

	31/12/2025	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances de l'actif circulant				
Adhérents	-	-		
Participations Etat à recevoir	31 449 806	31 449 806		
Cotisations à recevoir	35 701 933	35 701 933		
Autres créances		-		
TOTAL CREANCES	67 151 738	67 151 738		
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	277 844	277 844		
Dettes sociales et fiscales	574 452	574 452		
Autres dettes	7 543 732	7 543 732		
TOTAL DETTES	8 396 029	8 396 029	-	-



149, RUE DE BERCY
75012 PARIS
Tél : 01 53 10 27 84

**Rapport spécial du
Commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Fonds National Agricole de Mutualisation
Sanitaire et Environnementale
(F.M.S.E)**

**6, Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris**

F.M.S.E.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

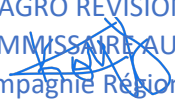
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à PARIS, le 27 mai 2026

Pour **SA AGRO REVISION**
Kadidia KOUMA
Commissaire aux Comptes

SA AGRO REVISION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale de Paris
149 rue de Bercy - 75012 Paris
Tél : 01 43 40 02 32